

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

MAIRIE DE FOS-SUR-MER

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 33

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à 18 heures,

NOMBRE DE MEMBRES
PRESENTS : 25

Le Conseil Municipal de la commune de FOS-SUR-MER s'est réuni en l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur René RAIMONDI, Maire;

NOMBRE DE SUFFRAGES
EXPRIMES : 28

Etaient présents :

DATE DE LA CONVOCATION :
18 septembre 2024

Mesdames et Messieurs Philippe POMAR, Anne-Caroline WALTER CIPREO, Philippe TROUSSIER, Monique POTIN, Nicolas FERAUD, Mariama KOULOUBALY-ABELLO, Christian PANTOUSTIER, Pascale BREMOND, Adjoint

DELIBERATION N° 2024-73

Marie-José GRANIER, Hervé GAMES, Michèle HUGUES, Jean-Yves DUBOC, Richard GASQUEZ, Jean-Philippe MURRU, Christine CARTON, Thierry MEGLIO, Nathalie D'AMELIO BENGUERRACH, Sonia BOUCHOUL, Jean-Michel LEROY, Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Wilfrid PIGNATEL, Jean FAYOLLE, Conseillers municipaux.

OBJET :
**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL ET
BUDGET ANNEXE DU PORT DE
PLAISANCE**

Procurations étaient données à :

Philippe POMAR par Cédric ALOY,
Philippe TROUSSIER par Jeanine PROST,
Nicolas FERAUD par Daniel HUMBLET,
Mariama KOULOUBALY-ABELLO par Laurence LE BIAN,
Christian PANTOUSTIER par Anne BACHMAN,
Pascale BREMOND par René GIACALONE,
Marie-José GRANIER par Jeanine NERANI,
Philippe MAURIZOT par Angélique HUMBERT.

Secrétaire de Séance :

Michèle HUGUES, conseillère municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-1 et suivants,
Vu le Décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'instruction budgétaire M57 et M4,

Considérant que la décision modificative a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif. Qu'au fur et à mesure de l'exécution budgétaire, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. Que de plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Considérant que dans ce contexte, la décision modificative ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Considérant que cette première décision modificative concerne aussi bien la section d'investissement que la section de fonctionnement du budget principal. Que le budget annexe du port de plaisance est concerné uniquement par la section de fonctionnement.

Considérant que concernant la section d'investissement du budget principal, les inscriptions comportent des crédits complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services ainsi que des désaffectations de crédits. Que celles-ci sont équilibrées en dépenses et en recettes. Que ces modifications représentent un montant de : - 48 348,47€.

Considérant que concernant la section de fonctionnement du budget principal, des modifications des autorisations budgétaires initiales sont à opérer sur les charges à caractère général et concernent notamment les dépenses d'entretien et réparation ainsi que les prestations de service.

Considérant enfin que de nouvelles recettes doivent être intégrées et concernent la section de fonctionnement du budget principal.

Considérant que ces écritures sur cette section sont équilibrées en dépenses et recettes et représentent un montant de : 500 524,90€.

Considérant que la section de fonctionnement du budget annexe du port comporte des réaffectations de crédits entre les chapitres et s'équilibre pour un montant de : 0€.

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire les écritures suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	42 000,00	Chap 021 virement de la section de fonctionnement	-48 348,47
Chap 20 Immobilisations incorporelles	-300 000,00		
Chap 204 Subvention d'équipement versée	206 000,00		
Chap 21 Immobilisations corporelles	203 651,53		
Chap 23 Immobilisations en cours	-200 000,00		
Total	-48 348,47	Total	-48 348,47
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 65 Autres charges de gestion courante	50 700,00		
Chap 014 Atténuations de produits	25 000,00	Chap 731 Fiscalité locale	384 524,90
Chap 66 Charges financières	26 100,00	Chap 75 autres produits de gestion courante	86 000,00
Chap 011 Charges à caractère général	447 073,37	Chap 70 produits des services	30 000,00
Chap 023 Virement de la section d'investissement	-48 348,47		
Total	500 524,90	Total	500 524,90

La décision modificative s'équilibre en section de fonctionnement à 500 524,90€
Et en section d'investissement à - 48 348,47€

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 011 Charges à caractère général	-6 405,00		
Chap 65 Autres charges de gestion courante	5,00		
Chap 66 Charges financières	2 700,00		
Chap 67 Charges spécifiques	3 700,00		
Total	0		

La décision modificative s'équilibre en section de fonctionnement à 0 €

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. VOTE chacun des chapitres de cette décision modificative du budget principal et du budget annexe du port de plaisance.

BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative s'équilibre en section de fonctionnement à **500 524,90€**
Et en section d'investissement à **- 48 348,47€**

Section d'investissement

Les recettes par chapitre se présentent comme suit :

Chapitres	Libellés	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	-48 348,47
	Total	-48 348,47

Les dépenses par chapitre se présentent comme suit :

Chapitres	Libellés	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	42 000,00
20	Immobilisations incorporelles APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	-300 000,00
204	Subvention d'équipement versée APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	206 000,00
21	Immobilisations corporelles APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	203 651,53
23	Immobilisations en cours APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	-200 000,00
	Total	-48 348,47

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	Libellés	Montants
65	Autres charges de gestion courante APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	50 700,00
014	Atténuations de produits APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	25 000,00
66	Charges financières APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	26 100,00
011	Charges à caractère général APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	447 073,37
023	Virement de la section d'investissement APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	-48 348,47
	Total	500 524,90

Les recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	Libellés	Montants
731	Fiscalité locale APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	384 524,90
75	Autres produits de gestion courante APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	86 000,00
70	Produits des services APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	30 000,00
	Total	500 524,90

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

La décision modificative s'équilibre en section de fonctionnement à 0 €

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	-6 405,00
65	Autres charges de gestion courante APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	5,00
66	Charges financières APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	2 700,00
67	Charges spécifiques APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) ET 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)	3 700,00
	Total	0

2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTEE

A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 27 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE (Wilfrid PIGNATEL) et 5 ABSTENTIONS (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE,)

Fait à FOS-SUR-MER, le 24 septembre 2024

Le Maire
René RAIMONDI



La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle
- soit dans les deux mois suivant sa date de publication au recueil des actes administratifs, par recours gracieux adressé à Monsieur le Maire de Fos-sur-Mer, Hôtel de Ville avenue René Cassin 132 70 Fos-sur-Mer,
- soit par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille, 04 91 13 48 13

Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

En cas de notification de rejet du recours gracieux, ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par l'Administration saisie du recours, le requérant disposera de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille.